

## **Procès verbal**

Le jeudi 13 juin 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune).

Secrétaire de la séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

**Présents** : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Madame MARIE LAURE DUFFORT (Preneron), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

**Représentés** : Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune)

**Absents et excusés** : Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur DAMIEN ROQUES (Le Brouilh Monbert), Madame HELENE LEON (Riguepeu), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac)

### **Ordre du jour** :

Approbation du procès-verbal du 04/04/2024

Délibération pour encaisser le chèque du groupement d'employeur

Délibération pour la mise à disposition de la secrétaire

Délibération remboursement d'un affranchissement à Monsieur Rémy Lamothe

Délibération prime pouvoir d'achat suite à la saisine

Délibération pour embaucher un agent contractuel

DM pour approvisionner le chapitre 20

Délibération choix de la banque prêt pour les travaux Ordan Larroque

Délibération modification du tableau des emplois

RPQS

Questions diverses

### **Délibération pour encaisser un chèque du groupement employeur**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical avoir reçu par courrier un chèque de 468,00€ pour le remboursement des heures de l'année précédente du Groupement d'Employeurs du Fezensac, il demande l'autorisation pour pouvoir encaisser le chèque.

Accordé par les membres du conseil

### **Délibération pour la mise à disposition de la secrétaire**

Monsieur le Président Benoît DESENLIS indique que la mairie de Roquebrune souhaite que le SIAEP mette à sa disposition un fonctionnaire, en occurrence la secrétaire comptable pour 25h répartie :

- le vendredi 3 mai 2024 pour une durée de 10h

- le mardi 7 mai 2024 pour une durée de 6h

- le vendredi 24 mai 2024 pour une durée de 9h pour un surcroit de travail.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie

de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet

- accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire du SIAEP auprès de la mairie de Roquebrune
- décide que la participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : traitement brut, les primes, la NBI
- autorise le Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

Accordé par les membres du conseil

### **Délibération pour le remboursement d'un affranchissement à Monsieur Rémy LAMOTHE**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que Monsieur Rémy Lamothe a payé par carte bancaire un affranchissement pour un montant de 7,48€ il demande le remboursement de cette somme auprès de l'agent.

Accordé par les membres du conseil

### **Délibération prime du pouvoir d'achat**

Pour rappel lors d'un conseil nous avons débattu sur le versement de la prime au pouvoir d'achat de la fonction publique ainsi que les montants.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 22 avril 2024, la prime peut être versée avant le 30 juin 2024 ;

la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera accordée aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 et au prorata du temps de travail et fixe le montant de la prime dans les proportions suivantes : 2/3 du maximum

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	666.66€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	583.33€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	500.00€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	416.66€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	333.33€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	291.66€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	250.00€

- décide que cette prime sera versée en une fraction et au prorata du temps de travail

### **Délibération pour recruter un agent contractuel** (N° DE\_2024\_020)

Le SIAEP de Vic-Fezensac rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'agent technique, doté d'une durée hebdomadaire de travail de 39 heures à pourvoir par un fonctionnaire du grade ou cadre d'emplois d'agent technique, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération. il s'agit de Monsieur Lamarque Frédéric domicilié sur le syndicat, de métier il est boulanger, il connaît les contraintes du travail de nuit, il est motivé et très polyvalent , il rejoindra l'équipe au 01 juillet , il sera en binôme avec Laurent Castella. Monsieur Jean -Pierre Doat rajoute il aime le travail bien fait et il est persévérant dans ce qu'il entreprend.

## **DM1-2024**

Le Président expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
2031	Frais d'étude	0.00€	25 000,00 €
2051	Concession et droit assimilés	0,00	15 000.00 €
2315	Installation materiel et outillage		-40 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00€	0000.00 €

. Validé par les membres du conseil

### **Délibération choix de la banque pour le prêt des travaux d'Ordan Larroque**

Monsieur le Président rappelle que pour les besoins de financement les travaux du château d'eau Ordan Larroque, les renforcements de réseau et la reprise de Saint Jean de Bazillac, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 euros.

Monsieur le Président présente les différentes propositions du Crédit Agricole, de la Banque Populaire et de la banque postale,

Le Crédit Agricole :

- Taux proportionnel : 3,77 %
- Montant de l'échéance constante : 8 927,64€ trimestrielle
- Frais de dossier : 400,00€

La Banque Populaire :

- Taux constant : 5.85% sur 15 ans ou 6,35 % sur 20ans

La Banque Postale

- Taux dégressif : 3,54 %
- Coût total du prêt : 7 24 740.83€
- Échéance annuelle

Le prêt du crédit agricole est validé par les membres du conseil

### **Délibération pour adhérer au service juridique SVP**

Monsieur le Président informe le conseil syndical, avoir pris contact avec le service juridique SVP afin de pouvoir avoir des renseignements juridiques sur les textes de lois de l'eau ainsi que sur la législation en général. A ce jour, nous n'avons aucun organisme capable de nous renseigner sur les sujets techniques ou même le RH Plusieurs collectivités comme la Mairie de Vic-Fezensac, le PETR d'Armagnac y adhèrent déjà et sont très satisfait, il y a plusieurs formules :

1- juste des conseils

2 – conseil plus 5 écrits nous pouvons être parrainer par le PETR (-15%).

M. le Président propose d'y adhérer pour un coût annuel de 3876,00€ HT.

Madame Corinne AGUT : Les gens sont de plus en plus procéduriers, il faut se couvrir un service juridique c'est indispensable.

Monsieur Doat Jean-Pierre : c'est comme les assurances nous pouvons ne pas en avoir besoin mais le jour ou il arrive quelque chose nous sommes contents d'avoir souscrit.

Valider pour une année à l'unanimité

### **Délibération RPQS 2023**

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'exercice 2023 Monsieur Buffin demande des explications sur la consommation sans comptage. Monsieur le Président précise que c'est les pertes.

Le RPQS est approuvé il sera envoyé aux communes membres pour être approuvé en conseil municipal. Si vous avez des questions lors des conseils municipaux n'hésitez pas à me solliciter.

Lever de la séance à 22h30